



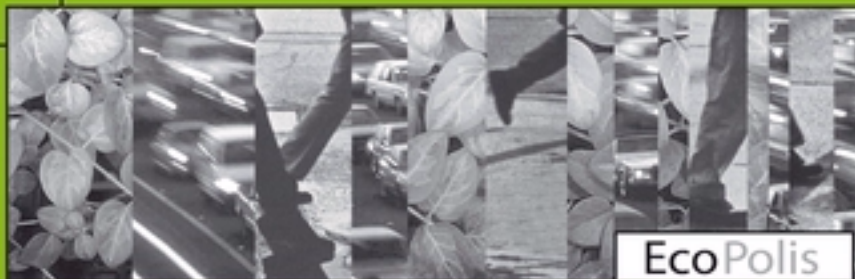
Laura Silva-Castañeda, Étienne Verhaegen,
Sophie Charlier et An Ansoms (dir.)

Au-delà de l'accaparement

Ruptures et continuités dans l'accès
aux ressources naturelles



P.I.E. Peter Lang



Laura Silva-Castañeda, Étienne Verhaegen,
Sophie Charlier et An Ansoms (dir.)

Au-delà de l'accaparement

Ruptures et continuités dans l'accès
aux ressources naturelles



P.I.E. Peter Lang

Introduction¹

Laura SILVA-CASTAÑEDA

*Chercheure INRA SenS, IFRIS,
Université Paris-Est Marne-la-Vallée*

Étienne VERHAEGEN

Professeur invité à l'Université catholique de Louvain

L'enjeu classique de l'accès à la terre acquiert aujourd'hui une nouvelle actualité. La convergence entre les différentes crises financière, énergétique, alimentaire et environnementale a renforcé l'attrait de cette ressource aux yeux des investisseurs. Il est maintenant reconnu que la promotion des agrocombustibles joue un rôle crucial dans le mouvement accru de pression sur les terres. La crise alimentaire contribue également à ce processus, les pays riches participant activement à l'accaparement des terres en vue de garantir leur sécurité alimentaire. En outre, les instruments visant à lutter contre le changement climatique – tels que le marché d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre et les mécanismes de développement propre – poussent à la construction de nouveaux mégaprojets et au cloisonnement des forêts tropicales avec comme conséquence de renforcer la pression sur les ressources naturelles (De Schutter, 2010).

Ce phénomène récent a reçu l'appellation de « land grabbing » ou « accaparement de terres ». Selon GRAIN, l'ONG ayant popularisé cette expression, le « land grabbing » désigne l'acquisition (location, concession, voire achat), par des multinationales ou des États, de vastes zones de terres (plus de 10 000 ha) à l'étranger et à long terme (souvent

¹ Nous remercions chaleureusement Gilles Allaire, An Ansoms, Marc Barbier, Sophie Charlier et Marc Mormont pour leurs conseils perspicaces.

30-99 ans) (GRAIN, 2011)². La Banque mondiale a reconnu l'ampleur du phénomène. Selon cette dernière, des transactions foncières concernant environ 56 millions d'hectares étaient annoncées avant la fin 2009, par rapport à une expansion annuelle des terres agricoles de moins de quatre millions d'hectares avant 2008 (Deininger *et al.*, 2011). Selon la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC)³, entre 2000 et 2010, 203 millions d'hectares ont fait l'objet de transactions, acceptées ou en cours de négociation ; l'Afrique constituant la première cible de ces investissements (Anseeuw *et al.*, 2012)⁴. Ainsi, malgré les mises en garde pouvant être formulées vis-à-vis des tentatives de quantification du phénomène⁵, il ne fait aucun doute que le mouvement a connu une forte accélération ces dernières années.

Les investisseurs n'utilisent pas uniquement ces terres dans un but agricole. Zoomers (2010), Merlet et Jamart (2009), et Hall *et al.* (2011) mentionnent par exemple : l'augmentation de (l'éco)-tourisme dans les pays en développement ; l'exploitation des ressources minières, énergétiques et forestières ; le développement de réserves naturelles ; ou encore la mise en place de projets de construction et d'extension urbaine. Néanmoins, les investisseurs sont pour la plupart attirés par l'énorme potentiel des terres du Sud en matière de production vivrière et d'agrocarburants.

La rapidité et la dimension globale des processus de transactions foncières, ainsi que leurs impacts sur la vie des nombreuses populations dépendant de l'accès au foncier, nous poussent à nous recentrer sur cette question. Les acquisitions spectaculaires qui se sont multipliées

² Cette ONG publie son premier rapport sur le sujet dans le contexte de la crise alimentaire de 2007-2008. Dans ce rapport intitulé « Seized ! The 2008 land grab for food and financial security », l'accaparement de terres est présenté comme la résultante d'un double phénomène : d'une part, les pays dépendants des importations de nourriture cherchent à acquérir des terres agricoles pour assurer leur sécurité alimentaire ; d'autre part, les investisseurs privés voient dans ces investissements une nouvelle source de revenus dans un contexte d'aggravation de la crise financière (GRAIN 2008). Dans la foulée, GRAIN crée un site web (farmlandgrab.org) qui servira de plate-forme d'information concernant les accaparements de terres.

³ L'ILC a initié une importante base de données concernant les accaparements de terres, la Land Matrix. Cette matrice des transactions foncières, lancée en avril 2012, rassemble des données concernant des cas de transactions (annoncées, prévues ou conclues) enregistrés depuis l'année 2000 et impliquant un transfert de droits d'usage, de contrôle ou de propriété pour une superficie d'au moins 200 hectares (Anseeuw *et al.*, 2013).

⁴ Voir également les rapports suivants : Alden Wily (2011) ; Ochieng Odhiambo (2011).

⁵ À propos des difficultés méthodologiques associées aux efforts de quantification de ce phénomène, voir : Oya (2013) ; Anseeuw *et al.* (2013) ; GRAIN (2013) ; Scoones *et al.* (2013).

ces dernières années ne représentent cependant que la partie visible de l'iceberg. Elles ne constituent qu'un aspect des dynamiques locales et globales de transformation des modes d'accès et d'usage des ressources. Dans cet ouvrage, il s'agira, d'une part, de décaler l'analyse d'un point de vue temporel en replaçant le phénomène actuel dans une histoire plus large et, d'autre part, de ne pas focaliser l'analyse sur les seules acquisitions à grande échelle afin de mettre en lumière la diversité des dynamiques à l'œuvre et, plus particulièrement, les « micro-processus » moins visibles et menant pourtant à la dépossession de nombreux acteurs ruraux. Ainsi, la première partie de cet ouvrage permettra d'avancer dans l'exploration des multiples processus et facteurs conduisant à limiter, voire supprimer, l'accès aux ressources naturelles pour certaines catégories d'acteurs. Nous viserons, dans la deuxième partie, à interroger les différentes réponses et alternatives mises en place pour faire face à ces dynamiques d'exclusion. La réforme agraire, la reconnaissance des droits des populations autochtones ou des paysans, la réappropriation des territoires et les marchés éthiques constituent autant de réponses proposées par les mouvements sociaux et les organisations de la société civile. Une analyse approfondie de ces différentes alternatives s'avère nécessaire afin d'en comprendre les forces et les limites. Cette réflexion sera enrichie par les contributions du mouvement paysan la *Vía Campesina* et de l'ONG FIAN (FoodFirst Information and Action Network). Ainsi, nous entendons stimuler un dialogue à la fois constructif et critique entre les chercheurs du monde académique et les acteurs directement engagés dans l'action.

I. Les processus d'exclusion

La notion de « land grabbing » est généralement définie de manière quantitative. Ainsi, selon Margulis *et al.* (2013), l'actuelle ruée vers les terres se caractérise par la prise de contrôle d'importantes quantités de terres pour produire des aliments, des agrocombustibles ou d'autres marchandises industrielles à destination des marchés internationaux ou domestiques. Ces acquisitions à grande échelle se réalisent au travers d'achats ou, plus communément, de baux à long terme pour des terres sur lesquelles l'État a gardé ou s'est nouvellement arrogé d'importantes prérogatives (Cotula, 2012). Certains auteurs mettent également l'accent sur les types d'acteurs à l'origine de ces transactions foncières. Ainsi, dans son article « Globalization and the foreignisation of space », Zoomers (2010) souligne le rôle central des investisseurs étrangers – entreprises multinationales et États – et les reconfigurations profondes qui en découlent en termes d'utilisation et de propriété de la terre.

La multiplication et la nature de ces acquisitions à grande échelle constituent un trait majeur des évolutions contemporaines. La dimension

spectaculaire du phénomène ne doit toutefois pas détourner notre attention de dynamiques moins visibles en raison de l'échelle à laquelle elles opèrent et des types d'acteurs y prenant part. En effet, les phénomènes de dépossession peuvent également résulter de « micro-dynamiques » impliquant les membres d'un même espace territorial, d'un même village, voire d'une même famille (Verhaegen, dans cet ouvrage). Ces processus n'ont pas lieu dans un vacuum ; ils sont en partie déterminés par le contexte politique, social et économique qui les englobe. Ainsi les politiques foncières et les modèles agricoles jouent un rôle dans ce que Tania Murray Li appelle « les mécanismes quotidiens de dépossession » (Li, dans cet ouvrage). Les programmes de titrisation, par exemple, rendent possible le développement d'un marché foncier qui engendre des dynamiques d'accumulation pour certains et de dépossession pour d'autres (Charlier *et al.*, dans cet ouvrage). Il importe dès lors de rendre compte pleinement de la complexité des processus observés en combinant diverses échelles d'analyse.

Par ailleurs, l'utilisation du terme de « grabbing » ou « accaparement » présente le risque d'obscurcir la diversité des processus d'exclusion à l'œuvre. La notion d'accaparement sous-entend l'idée d'une appropriation violente des ressources, or il ne s'agit que de l'une des modalités de dépossession des acteurs locaux. La transformation des droits préexistants sur les ressources concernées est variable, même si l'on peut supposer que, dans la majorité des cas, les ayants droit précédents voient leurs anciennes maîtrises considérablement affaiblies, voire totalement supprimées.

Dans le couple « land grabbing », le terme « terre » peut également paraître restrictif. En effet, d'autres ressources entrent en ligne de compte. Il faut, par exemple, évoquer la question de l'accès à l'eau. Le choix d'un très grand nombre d'investissements se fait en fonction de sa disponibilité⁶. L'imbrication entre droits fonciers et accès à l'eau est particulièrement forte dans les zones pastorales, les points d'eau jouant un rôle central dans les stratégies d'occupation et de gestion de l'espace (voir Issa *et al.*, dans cet ouvrage). Dans de nombreux cas, c'est moins la terre elle-même que les ressources qu'elle supporte qui font l'objet d'acquisitions, notamment pour des objectifs environnementaux (séquestration du carbone, services écosystémiques, écotourisme). Ce « green grabbing » sur les forêts, les marais et d'autres ressources naturelles a néanmoins un impact direct sur l'accès à la terre, soit en interdisant radicalement celui-ci, soit au travers

⁶ En Éthiopie, par exemple, les sociétés qui investissent dans la terre pour produire des fleurs ont besoin de quantités considérables d'eau. À Awassa, la ferme Al-Amouni utilise autant d'eau chaque année que 100 000 Éthiopiens. Or, généralement, cette eau semble ne pas faire l'objet de paiements ou de compensations spécifiques (Vidal, 2010). Par ailleurs, les grands projets de plantations font aussi usage de pesticides et d'engrais qui contribuent à polluer les cours d'eau et les nappes phréatiques.

d'une transformation de ses règles et des mécanismes de fixation des droits.

Au-delà des perceptions courantes, une analyse approfondie de ces processus et de leurs articulations s'avère donc nécessaire. Quelles sont précisément les transformations observables en termes d'accès aux ressources naturelles ? Pourquoi ces transformations ont-elles lieu ? Quels sont les acteurs impliqués ? Comment s'exercent les relations de pouvoir entre ceux-ci ? Quels sont les discours et les justifications développés ? Une analyse en termes de *processus* implique de ne pas se limiter à la mise en évidence d'un état, d'une situation – selon laquelle un nombre important de personnes n'ont pas accès à la terre – et de poser plutôt la question du comment. Effectivement, tous les modes d'arrangement et de légitimation des différents droits sur la terre ont de tout temps impliqué des formes d'enclosure et d'exclusion. Dans le phénomène de « land grabbing » et des autres transformations actuelles des modes de gouvernance de la terre, c'est moins le *fait* de la dépossession en tant que tel qui interpelle, que l'évolution des rapports de force qu'elles illustrent et les mécanismes à travers lesquels ces rapports s'exercent. Explorer comment certaines catégories d'acteurs gagnent ou perdent leur accès à la terre et aux ressources naturelles constitue dès lors un enjeu de première importance (Hall *et al.*, 2011).

À l'instar de Ribot et Peluso, nous entendons par accès « la capacité à bénéficier des choses » (Ribot et Peluso, 2003, p. 153). Il ne s'agit donc pas de considérer l'accès seulement comme un niveau de droit, selon la hiérarchie établie par Ostrom et Schlager (1992) qui distinguent entre droits d'accès, de prélèvement, de gestion, d'exclusion et d'aliénation. En se centrant sur la notion de capacité, plutôt que sur celle de droits, Ribot et Peluso visent à rendre compte de l'ensemble des facteurs permettant ou empêchant aux personnes de bénéficier des ressources. Depuis cette perspective, la propriété ne constitue qu'un élément parmi d'autres. En effet, ces auteurs mettent en évidence d'autres facteurs de type structurel et relationnel tels que la technologie, le capital, le travail, la connaissance, etc. Une analyse en termes d'« accès » implique donc d'identifier les divers mécanismes par lesquels l'accès est gagné, contrôlé et maintenu (*ibid.*). Inversement, la notion d'exclusion renvoie à la manière dont les personnes sont « empêchées de bénéficier des choses » (Hall *et al.*, 2011, p. 7). Le présent ouvrage adopte cette perspective afin de mettre en évidence l'économie politique des relations foncières et de comprendre pourquoi certaines personnes ou institutions bénéficient des ressources, qu'elles y aient ou non droit.

Les auteurs de la première partie de cet ouvrage déploieront cette analyse sur plusieurs échelles. Ainsi, Étienne Verhaegen nous offre un point de vue global en replaçant la question des modes d'accès à la terre

dans un contexte historique plus large. À partir d'une réinterprétation de la thèse classique de la « tragédie des communs » popularisée par Hardin (1968), sa contribution retrace les grandes étapes du discours et des politiques de développement ayant trait aux rapports entre hommes et ressources naturelles. Cette mise en perspective adopte un angle particulier : il s'agit de remobiliser les approches marxistes en termes de transformation des rapports sociaux aux ressources. Cet angle d'analyse fait ressortir un des mécanismes centraux de l'accumulation capitaliste, celui de la transformation des biens communs à travers de multiples formes sans cesse renouvelées de privatisation et de marchandisation. Cet auteur montre ainsi que la conjoncture actuelle découle d'un mouvement profond de commodification des ressources et d'« accumulation par dépossession » (Harvey, 2005) qui transparaît dans les politiques foncières et les modèles agricoles mis en œuvre depuis des décennies. Si on peut effectivement parler de « tragédie des communs », il faut en proposer une version radicalement différente de celle classiquement proposée, tant en ce qui concerne le diagnostic que les causes.

À partir d'une analyse comparative entre le Niger, le Sénégal et la Bolivie, Sophie Charlier, Fatou Diop et Graciela Lopes explorent également les formes de dépossession découlant de certaines politiques de renforcement des droits. Les processus de privatisation et de marchandisation des ressources sont ici analysés depuis une approche de genre. Ainsi, les auteures mettent en lumière l'impact de la marchandisation de la terre pour les femmes. Cette analyse est complétée et enrichie par une réflexion sur les apports et les limites des gestions foncières traditionnelles, qu'elles soient individuelles ou collectives. Au-delà d'une analyse de ces différents modèles de gouvernance foncière, les auteures invitent finalement à se pencher sur les mécanismes par lesquels les femmes en viennent à perdre leurs terres. L'inégalité d'accès aux autres ressources et les pressions économiques peuvent les amener à vendre leurs parcelles. Ainsi, si certaines politiques de formalisation des droits permettent aux femmes paysannes de gagner un droit sur la terre, elles ne donnent pas de garanties qu'elles le maintiennent et le transmettent à leurs filles.

Les deux dernières contributions de cette partie nous plongent dans des analyses résolument micro à même de révéler toute la complexité des processus à l'œuvre. À partir de deux études de cas au Rwanda, An Ansoms et Laura Silva-Castañeda explorent les modalités changeantes d'accès aux marais. Alors que les marais constituaient initialement des zones de chasse, de pêche, de pâturage et de production de cultures vivrières pour les populations locales, leur accès s'est vu progressivement accaparé par des acteurs étrangers et des élites locales. Une première étude de cas explore l'impact d'un projet d'acquisition de terres par des investisseurs

étrangers. Les auteures prennent toutefois leurs distances avec la thèse de la « foreignization » de l'espace (Zoomers, 2010) en dépeignant, dans un second cas, des accaparements à grande échelle dont les acteurs locaux sont les principaux protagonistes. Ainsi, elles montrent comment certains personnages revêtent le rôle de « broker », d'intermédiaire, en faisant jouer leurs relations politiques à différents niveaux. Une prise en compte des processus de collectivisation vient complexifier l'analyse en montrant comment certains paysans se retrouvent exclus du système de coopérative en raison de leur manque de capital économique ou social. Elles montrent ainsi toutes les limites des processus de collectivisation imposés par le haut.

Boukary Issa, Boubacar Yamba et Étienne Verhaegen nous proposent également un article résolument empirique sur la transformation des rapports sociaux aux espaces fonciers dans la zone pastorale du Niger. S'appuyant sur une analyse historique des mouvements migratoires et des multiples modes d'accès à l'eau, ces auteurs mettent en lumière la reconfiguration des rapports de pouvoir découlant des interventions de l'État et d'autres agents de développement. Paradoxalement, la construction de puits cimentés d'accès public ouvre la porte à des stratégies de privatisation en déstabilisant les modes traditionnels d'accès aux ressources. Ainsi de nouvelles tensions apparaissent entre les communautés, certaines d'entre elles s'accaparant d'importantes zones pastorales. Les auteurs soulignent toutefois l'inventivité des groupes d'éleveurs qui instituent de nouvelles formes de régulation afin de faire face aux problèmes croissants d'accès à l'eau.

II. Voies et défis

La lutte pour une réforme agraire constitue l'une des réponses historiques face à l'enjeu de l'accès à la terre. Aujourd'hui encore, la visée d'une redistribution garde toute sa pertinence ; une haute concentration de la terre est toujours d'actualité dans de nombreuses régions du monde. Il importe toutefois d'interroger les limites des réformes passées ainsi que le potentiel mobilisateur de cette option dans le contexte actuel. Ce n'est qu'à partir de cette double analyse des situations passées et présentes qu'il est possible d'interroger la pertinence de la réforme agraire pour l'ensemble des acteurs ruraux dépossédés de leurs terres.

La vision classique de la réforme agraire renvoie à la redistribution des terres des grands propriétaires fonciers aux petits paysans et aux sans-terre. Comme le notent Borrás et Franco (2012), l'accent est mis sur les terres préalablement privatisées, à l'instar des « latifundios » d'Amérique latine. Or, cette conception présente certaines limites face à l'enjeu actuel de l'accaparement des terres. D'une part, les opérations

de « land grabbing » ont été menées dans des zones où les terres ont déjà été distribuées dans le passé (comme au Brésil, au Mozambique, aux Philippines ou en Inde). La réforme agraire classique ne semble donc pas être une solution à elle seule. D'autre part, la plupart des terres cibles de la « ruée vers l'or vert » ne relèvent pas d'un régime de propriété privée. Elles sont généralement considérées comme relevant du domaine de l'État (*ibid.*).

Par ailleurs, la sécurisation des droits au travers de leur formalisation apparaît de plus en plus comme largement insuffisante. L'une des limites des réformes encourageant l'attribution de titres fonciers tient aux risques de développement de nouvelles formes d'enclosure et de dépossession (Charlier *et al.*, dans cet ouvrage). Ainsi, même les réformes redistributives peuvent créer les conditions d'un « capitalism from below » (Li, dans cet ouvrage), les processus d'accumulation et de différenciation sociale se reproduisant à l'échelle micro sous l'effet de la marchandisation de la terre.

Notons également que l'idée de réforme agraire bénéficie de peu de résonance au sein des mouvements autochtones. En effet, ces derniers peuvent être affectés négativement par ces réformes, comme le souligne Priscilla Claeys dans sa contribution. Certains défenseurs de ces mouvements voient dans le modèle de la propriété privée – sous-tendu par ces réformes – des risques de dépossession qu'il importe de freiner au travers de notions de propriété collective et inaliénable (Li, dans cet ouvrage). Ils s'appuient sur le concept de territoire pour dépasser la vision restrictive de la terre comme ressource productive (Borras et Franco, 2012).

En somme, si la lutte pour la réforme agraire reste importante dans de nombreuses régions du monde, d'autres stratégies voient le jour pour répondre aux enjeux actuels. Une de ces stratégies consiste à faire reconnaître universellement le droit des paysans à accéder à la terre et à l'eau, comme l'explique la *Vía Campesina* dans sa contribution. En plus d'une campagne permanente pour la réforme agraire, ce mouvement paysan a initié un processus pour faire reconnaître les droits des paysannes et paysans dans le droit international. Il s'est par ailleurs impliqué dans l'élaboration des directives volontaires de la FAO pour les régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts.

Le recours au droit n'est toutefois pas sans générer des tensions au sein du mouvement paysan. En effet, la contribution de Priscilla Claeys révèle que certains activistes du mouvement sont sceptiques face aux stratégies institutionnelles « par le haut ». Ils expriment une méfiance vis-à-vis de la capacité de l'État et des institutions à produire un changement social et prônent dès lors des stratégies visant à reprendre le contrôle du territoire. L'accent est, ici, mis sur la mobilisation des bases et la mise en œuvre de

pratiques locales considérées comme alternatives, tels l'agro-écologie ou les circuits courts.

Cela dit, le droit peut également être conçu comme un moyen de pression utile aux luttes locales. Ainsi, l'organisation paysanne indonésienne ayant porté le projet de déclaration des droits des paysans voit dans la reconnaissance internationale de ces droits un moyen d'appuyer les luttes locales d'occupation des terres. C'est également la position de l'organisation internationale des droits de l'homme FIAN dans sa contribution intitulée « Les directives pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts : un nouvel outil de lutte pour la gouvernance mondiale des ressources naturelles ? ». Selon FIAN, malgré leur caractère volontaire, les directives de la FAO pourraient constituer un instrument de poids pour changer les réalités sur le terrain.

La réflexion autour de la place du droit dans les revendications des acteurs locaux se prolonge dans l'analyse du mouvement autochtone réalisée par Deborah Delgado-Pugley. En effet, cette auteure met en évidence les tensions existant entre la reconnaissance des droits des populations autochtones – au travers de conventions internationales et de leurs déclinaisons dans les législations nationales – et les objectifs de développement promu au nom de l'intérêt national. Ainsi, des projets d'infrastructures, routières par exemple, peuvent entrer en contradiction avec la défense des droits des populations autochtones. Ces questions sont abordées à partir de deux études de cas illustrant comment la législation relative à la consultation des peuples autochtones est testée et contestée : la conception de la loi nationale péruvienne et la tentative de consultation portant sur un projet routier traversant un territoire autochtone en Bolivie. Ainsi, si cette contribution met en évidence les limites du droit, elle montre également que les lois sur la consultation ouvrent un espace de contestation pour les populations autochtones tout en renforçant la légitimité de leurs revendications.

Certaines contributions pointent également les limites intrinsèques au discours formulé en termes de « populations autochtones » et de « droits coutumiers ». Ainsi, à partir du cas indonésien, Laura Silva-Castañeda montre que ce discours constitue une lame à double tranchant. D'une part, il ouvre un espace de mobilisation et de contestation pour les populations expropriées en leur permettant de revendiquer un droit coutumier sur les terres. D'autre part, il peut avoir comme effet de renforcer certaines dynamiques de dépossession et d'accumulation au sein même des « communautés » en enfermant les populations locales dans un monde régi par la tradition et la loi des aînés (Silva-Castañeda, dans cet ouvrage). Il importe donc de prendre au sérieux les implications politiques du droit coutumier, notamment au regard de la place des femmes (Charlier *et al.*, dans cet ouvrage).

Tania Murray Li, quant à elle, questionne les frontières établies entre les acteurs qui devraient être soumis au marché et ceux qui devraient être « fixés » à la terre au travers de droits collectifs et inaliénables. Depuis une perspective historique, elle met en lumière le rôle de certains acteurs extérieurs – les officiels paternalistes durant la période coloniale et certains experts et activistes à l'époque actuelle – dans la définition des populations devant, ou non, être exposées aux risques et opportunités du marché. Selon l'auteure, cette approche sous-estime les processus de différenciation sociale opérant au niveau local. La division des populations en deux catégories culturellement distinctes n'offre pas de réponse aux « everyday mechanisms of dispossession » qui découlent, notamment, de l'écart entre les coûts de production et le prix des produits agricoles, l'endettement poussant les petits producteurs à revendre leurs terres.

Au-delà des propositions spécifiques aux mouvements paysans ou aux mouvements autochtones, il importe également d'explorer les nouveaux instruments de gouvernance qui ont vu le jour en réponse au phénomène de dépossession et d'exclusion des acteurs locaux. Ces instruments se caractérisent par leur dimension transnationale ainsi que par la multiplicité des acteurs y prenant part. Ainsi, de multiples initiatives se développent depuis l'autorégulation des entreprises – au travers de codes de conduites ou de normes de reporting (Borras et Franco, 2010 ; Fortin et Richardson, 2013) – à la régulation intergouvernementale, avec notamment les « directives volontaires de la FAO pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts » (Borras *et al.*, 2013 ; Margulis *et al.*, 2013).

Ces directives ont été négociées au sein du Comité pour la sécurité alimentaire (CSA) de la FAO. La réforme récente du CSA constitue en elle-même une expérience innovante en matière de gouvernance mondiale (Margulis *et al.*, 2013). En effet, depuis plusieurs années, les organisations de la société civile se sont organisées en réseau afin d'influencer les politiques de la FAO en matière d'agriculture et d'alimentation. Très vite, elles ont investi cet espace en considérant qu'il pourrait constituer un forum intergouvernemental alternatif face aux institutions du Bretton Woods et à l'OMC (Organisation mondiale du commerce), en raison de sa structure démocratique et inclusive et de sa focalisation sur la lutte contre la faim (McKeon, 2013). Comme l'attestent les contributions de FIAN et de la Vía Campesina dans cet ouvrage, les directives volontaires sont considérées comme une première étape importante par les acteurs de la société civile. Le seul fait que, pour la première fois dans l'histoire, des directives mondiales sur la gouvernance de la terre et autres ressources naturelles aient été adoptées par une instance intergouvernementale a été une raison de satisfaction (McKeon, 2013). Des batailles importantes ont été gagnées, notamment sur la question de la protection des droits

coutumiers, la référence forte aux droits humains, la priorité donnée à la restitution et aux réformes redistributives et l'obligation des États à réguler leurs entreprises au-delà de leurs frontières (*ibid.*). C'est toutefois lors de la mise en œuvre de ces directives que les acteurs de la société civile seront confrontés aux plus grands défis.

Parmi les instruments de régulation transnationale, soulignons également le rôle croissant des dispositifs de certification et de labellisation. Certaines ONG nationales et internationales décident de participer à de telles initiatives afin d'exercer une pression sur les acteurs de certaines filières agroalimentaires. Au sein de dispositifs « multi-stakeholders », elles concourent à l'élaboration de normes sectorielles en veillant, notamment, à la reconnaissance des droits coutumiers et du principe de consentement libre, préalable et éclairé.

Laura Silva-Castañeda explore cette nouvelle forme de régulation privée à partir du cas de la « table ronde sur l'huile de palme durable ». Son analyse rapprochée des mécanismes d'audit met en évidence les limites de la certification face à l'enjeu de l'accès à la terre. En effet, afin de trouver des accords entre leurs intérêts divergents, les « stakeholders » participant au processus d'élaboration des standards privés s'appuient sur certaines ambiguïtés, telle la notion de « legitimate conflicts »⁷. Or, dans la pratique, la légitimité des revendications des populations locales peine à être reconnue. Les principes industriel et marchand – caractéristiques d'une certaine vision du développement – guident généralement les évaluations des auditeurs.

Au fil de l'ouvrage, les auteurs nous invitent donc à élargir notre compréhension de la problématique de l'accès à la terre. Si une réflexion sur la sécurisation des droits des acteurs ruraux s'avère primordiale, il importe toutefois de l'articuler à une prise en compte des modèles de développement agricole. En effet, s'appuyant sur le marché comme mode de régulation de l'agriculture, le modèle actuel se traduit par une insécurité croissante pour les acteurs ruraux en raison, notamment, de la baisse et de la fluctuation des prix agricoles, du poids des coûts de production et de la concurrence entre des exploitations de tailles inégales. Ces pressions économiques sont à la base de nombreuses formes de dépossession, elles-mêmes facilitées par la privatisation de la terre. La propriété collective, quant à elle, ne représente pas pour autant une garantie de protection étant donné que des processus d'accumulation et de différenciation sociale sont susceptibles de se reproduire au sein des populations dites « autochtones ». Dans certains cas, les « communs » peuvent toutefois

⁷ Les directives volontaires de la FAO font référence à une notion similaire : « *legitimate tenure rights* » (CFS 2012).

constituer un terreau de résistance et de réinvention face aux multiples dynamiques d'exclusion.

Les mouvements sociaux et acteurs de la société civile sont donc confrontés à de nombreux défis allant de la réappropriation locale des territoires à la mobilisation du droit international. Différentes approches et stratégies se côtoient, entrant parfois en tension, parfois en résonance. Elles ouvrent certainement de nouveaux champs d'action dignes d'être analysés. C'est à l'exploration des voies tracées par ces acteurs que cet ouvrage collectif entend contribuer.

Bibliographie

- Alden Wily, L. (2011), « The tragedy of public lands : The fate of the commons under global commercial pressure », International Land Coalition.
- Anseeuw, W. *et al.* (2012), « Les droits fonciers et la ruée sur les terres. Conclusion du projet de recherche sur les pressions commerciales sur les terres dans le monde », International Land Coalition.
- Anseeuw, W. *et al.* (2013), « Creating a public tool to assess and promote transparency in global land deals : the experience of the Land Matrix », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 40, n° 3, p. 521-30.
- Borras, S. et Franco, J. (2010), « From Threat to Opportunity ? Problems with a “Code of Conduct” for Land-Grabbing », *Yale Human Rights & Development Law Journal*, vol. 13, p. 507-23.
- Borras, S. et Franco, J. (2012), « A “Land Sovereignty” Alternative ? Towards a Peoples’ Counter-Enclosure », Discussion Paper, TNI Agrarian Justice Programme.
- Borras, S., Franco, J. et Wang, C. (2013), « The Challenges of Global Governance of Land Grabbing : Changing International Agricultural Context and Competing Political Views and Strategies », *Globalizations*, vol. 10, n° 1, p. 161-79.
- CFS (2012), « Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of land, fisheries and forests in the context of national food security », FAO.
- Cotula, L. (2012), « The international political economy of the global land rush : A critical appraisal of trends, scale, geography and drivers », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 39, n° 3-4, p. 649-80.
- De Schutter, O. (2010), « Report of the Special Rapporteur on the Right to Food presented to the 65th General Assembly of the United Nations [A/65/281], “Access to Land and the Right to Food” », United Nations.
- Deininger, K. *et al.* (2011), « Rising global interest in farmland : can it yield sustainable and equitable benefits ? », The World Bank, Washington DC.
- Fortin, E. et Richardson, B. (2013), « Certification Schemes and the Governance of Land : Enforcing Standards or Enabling Scrutiny ? », *Globalizations*, vol. 10, n° 1, p. 141-59.

- GRAIN (2008), « Seized ! The 2008 land grab for food and financial security », *Briefing*.
- GRAIN, « Land grabbing and the global food crisis – Presentation », [en ligne], Disponible sur : <<http://www.grain.org/article/entries/4164-land-grabbing-and-the-global-food-crisis-presentation>>, (page consultée le 26/09/2013).
- GRAIN (2013), « Collating and dispersing : GRAIN's strategies and methods », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 40, n° 3, p. 531-36.
- Hall, D., Hirsch, P. et Li, T.M. (2011), *Powers of Exclusion. Land Dilemmas in Southeast Asia*, Singapore, NUS Press.
- Hardin, G. (1968), « The Tragedy of Commons », *Science*, vol. 162, n° 3859, p. 1243-48.
- Harvey, D. (2005), *The New Imperialism*, Oxford, Oxford university press.
- Margulis, M., McKeon, N. et Borrás, S. (2013), « Land Grabbing and Global Governance : Critical Perspectives », *Globalizations*, vol. 10, n° 1, p. 1-23.
- McKeon, N. (2013), « “One Does Not Sell the Land Upon Which the People Walk” : Land Grabbing, Transnational Rural Social Movements, and Global Governance », *Globalizations*, vol. 10, n° 1, p. 105-22.
- Merlet, M. et Jamart, C. (2009), « Commercial Pressures on Land Worldwilde. Issues and Conceptual Framework for ILC study », in AGTER (ed.), *International Land Coalition*.
- Ochieng Odhiambo, M. (2011), « Commercial pressures on land in Africa : A regional overview of opportunities, challenges, and impacts », Rome, International Land Coalition, CIRAD, RECONCILE.
- Oya, C. (2013), « Methodological reflections on “land grab” databases and the “land grab” literature “rush” », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 40, n° 3, p. 503-20.
- Ribot, J.C. et Peluso, N.L. (2003), « A Theory of Access », *Rural Sociology*, vol. 68, n° 2, p. 153-81.
- Schlager, E. et Ostrom, E. (1992), « Property-rights regimes and natural resources : A conceptual analysis », *Land Economics*, vol. 68, n° 3.
- Scoones, I. *et al.* (2013), « The politics of evidence : methodologies for understanding the global land rush », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 40, n° 3, p. 469-83.
- Zoomers, A. (2010), « Globalisation and the foreignisation of space : seven processes driving to the current global land grab », *Journal of Peasant Studies*, vol. 37, n° 2, p. 429-47.